

M. FRASER: S'est-il jamais produit un cas d'annulation d'une dette semblable à celle du réseau?

M. ROBERTS: Autrefois, le comité des comptes publics se réunissait avec plus ou moins de régularité pour examiner chaque article de notre actif. Il a parfois permis de biffer certaines sommes. Tel a été sa fonction, à cet égard, pendant de nombreuses années.

L'hon. M. EULER: A votre avis ne conviendrait-il pas d'annuler ces éléments d'actifs improductifs?

M. ROBERTS: Je ne me soucie pas d'exprimer mon avis sur une question qui relève du Parlement.

L'hon. M. EULER: Le Parlement n'a encore aucune opinion sur le sujet.

M. ROBERTS: En réalité, les comptes publics ont deux fins: d'abord, indiquer exactement la dette du pays; ensuite, constituer le dossier des dépenses de l'Etat. Par exemple, le coût de construction des édifices du Parlement paraît dans nos livres à la rubrique des frais d'établissement, mais il ne constitue pas un élément d'actif productif. Les comptes publics ont un double caractère: registres des dépenses de l'Etat, ils constituent aussi l'exposé de l'actif et du passif.

M. FRASER: Convierait-il de faire réunir le comité des comptes publics pour lui conseiller de permettre la suppression de ces articles?

M. ROBERTS: Je me borne à constater, monsieur Fraser, que nous ne pouvons libérer le réseau sans une intervention quelconque de la part du Parlement.

M. FRASER: Dans le passé, le comité des comptes publics s'occupait de ces questions?

M. ROBERTS: Oui, le comité des comptes publics peut agir à cet égard.

L'hon. M. MANION: J'ai demandé à M. Roberts de prendre la parole, pour dissiper tout malentendu, car M. Smart a exprimé le même avis. Le réseau ne peut agir en ce sens, sans le consentement du Parlement?

M. ROBERTS: Oui. Je tiens à expliquer toutefois que nous inscrivons à la rubrique des valeurs productives une somme peu considérable, reliquat du temps où nous exploitons les chemins de fer du gouvernement à titre d'entreprise de l'Etat. Nous portons, dans nos livres, à la rubrique des valeurs productives, les comptes-matières et les comptes ouverts de ce réseau; nous n'y avons rien changé. Par ailleurs, tous les frais engagés par le Dominion pour les voies ferrées figurent aux comptes improductifs.

M. MCGIBBON: Pouvez-vous nous dire quelle partie des sommes avancées aux chemins de fer ont servi à combler les déficits, quelle proportion de ces sommes ont été affectées à des travaux d'expansion et ainsi de suite?

M. ROBERTS: Si je m'en rapporte aux pièces justificatives des sommes versées, celles qui ont servi à combler les déficits atteignaient un chiffre fort élevé, soit de 300 à 400 millions.

M. HANBURY: Y compris les déficits de l'Intercolonial?

M. ROBERTS: Non, seulement ceux des chemins de fer de l'Etat, depuis leur fusion en un unique réseau, en 1923.

M. MCGIBBON: Le rapport Duff, sauf erreur, fixe le chiffre à 450 millions de dollars pour les dix dernières années. Cette somme a servi à combler les déficits de la période sur laquelle portait leur examen. Une somme à peu près égale a été consacrée aux améliorations et aux travaux d'expansion.

L'hon. M. MANION: J'ai sous les yeux les chiffres exacts, que je tiens de mon personnel. Ils diffèrent peu de ceux du docteur McGibbon, mais ils sont plus faibles. La dette nationale comprend environ 400 millions de dollars qui ont servi apparemment à combler les déficits.

M. FRASER: Depuis 1923?

M. ROBERTS: Oh! non.